REGLEMENT INTERNE POUR L'UTILISATION DU VIDEOPROJECTEUR

La Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest a fait l'acquisition d'un vidéoprojecteur.

Le prêt de ce matériel nécessite l'application de certaines règles énumérées ci-après :

- **Article 1 :** Le matériel est la propriété de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest.

- **Article 2 :** Il est prêté gracieusement.
  Une fiche d'emprunt et le règlement d'utilisation sont remis à l'emprunteur.

- **Article 3 :** La fiche d'emprunt et le règlement interne devront être approuvés et signés par l'emprunteur et la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest.

- **Article 4 :** L'emprunteur devra fournir à l'appui de sa demande une attestation de son assureur, garantissant que les dommages qui pourraient être causés au matériel emprunté sont couverts par le contrat d'assurance souscrit.
  En cas de détérioration ou de perte de matériel, le remplacement à l'identique du matériel détérioré ou égaré sera à la charge de l'emprunteur.

- **Article 5 :** Le matériel pourra être retiré sur rendez-vous entre 08h00 et 08h30 dans les locaux de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest.

  La prise en charge et le retour du vidéo projecteur devra être réalisé par les propres moyens de l'emprunteur.

  Si l'emprunteur n'assure pas lui-même la prise en charge du vidéo projecteur, un représentant de l'emprunteur devra être obligatoirement présent lors de la prise en charge desdites structures. Dans le cas contraire, le matériel ne sera prêté. Un représentant de l'emprunteur devra également être présent lors de sa restitution.

- **Article 6 :**

  Des vérifications du contenu du matériel seront effectuées lors de l'emprunt et du retour du matériel en présence de l'emprunteur.

La responsabilité de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest ne saurait être engagée en cas de mauvaise utilisation, mauvaise installation, ou de non-respect des consignes de sécurité**.**

Fait à : ……..…….. Le : ……

Le Président de la Communauté Creuse Sud-Ouest Sylvain GAUDY	L'emprunteur qui reconnait avoir pris connaissance des du présent règlement interne et l'accepte